

Le 18 décembre 2025

AVIS AUX PORTEURS OU ACTIONNAIRES DES OPCVM LISTES DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS

Nous vous informons que les modifications apportées au Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mai 2022 interdisent aux sociétés de gestion d'organismes de placement collectifs (OPC) de prélever des commissions de mouvement à compter du 1er janvier 2026. Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur un portefeuille.

Dans cette perspective, les modifications suivantes sont apportées aux prospectus de vos OPC à compter de cette même date :

- Suppression des commissions de mouvements perçues par la société de gestion,
- Concomitamment, majoration du taux de frais de gestion et de fonctionnement et autres services de la moyenne du taux de commissions de mouvements prélevé pour les années civiles 2019 à 2021, conformément à l'instruction AMF DOC 2011-19.

La rubrique « frais de gestion et frais administratifs externes à la société » s'intitule désormais « frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services ».

Les taux présentés ci-dessous sont TTC, annuels et calculés sur l'assiette précisée dans le prospectus ; ces taux sont des maximum et les frais réels pourront être inférieurs. Tout dépassement de ces taux est pris en charge par la société de gestion.

Cette évolution n'impacte pas la gestion du fonds, ni les autres caractéristiques qui restent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée des OPCVM (Document d'Informations Clés et Prospectus) sera disponible sur le site internet www.palatine-am.com. **Cette modification entrera en vigueur le 01/01/2026.**

	Avant le 01/01/2026	Après le 01/01/2026
Dénomination de l'OPCVM	Taux Frais de Gestion et Frais administratifs externes à la SGP	Taux de frais de gestion et frais de fonctionnement et autres services (TTC)
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE	1,196%	1,40%
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Parts Palatine et C&M Finances	1,20%	1,36%
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part Palatine R	2,00%	2,16%
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES	2,20%	2,58%
PALATINE France MID CAP Part I	1,25%	1,81%
PALATINE France MID CAP Part R	2,00%	2,56%
PALATINE France SMALL CAP Part I	1,25%	1,78%
PALATINE France SMALL CAP Part R	2%	2,53%

